BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 22 novembre 2018 portant changement d'appellation du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Ancenis (Loire-Atlantique)

NOR: INTJ1830772A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R.15-22 à R.15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Ancenis (Loire-Atlantique) prend l'appellation de peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Ancenis-Saint-Géréon à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Ancenis-Saint-Géréon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2, R.15-24 et R.15-24 (4°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au sous-directeur de l'organisation et des effectifs, H. Charvet